

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2018/06

adopté à l'unanimité des membres votants (16)

le 1^{er}/02/2018

Objet : avis concernant le plan de gestion (2018-2023) des sites de la Châtaigneraie et de la Houssaie à Langeais (37) - mesures compensatoires dans le cadre de la construction du viaduc de la Roumer sur l'autoroute A85

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2016 autorisant la destruction de quelques spécimens de trois espèces végétales protégées, dans le cadre de la création d'un viaduc de l'A85 en vallée de la Roumer, et prescrivant la validation du plan de gestion de la mesure compensatoire par le CSRPN (article 3) ;
- Vu les discussions en séance du 1^{er} février 2018, faisant suite à la présentation, par Vinci Autoroutes, la SEPANT et Entomofauna, du projet de plan de gestion ;

Le CSRPN souligne en préalable :

- la grande qualité du travail réalisé, ainsi que de la présentation du dossier en séance ;
- l'engagement pris par Vinci Autoroutes, qui va bien au-delà de la stricte compensation des impacts du projet portant sur trois espèces végétales protégées ;
- l'intérêt de la conversion des peupleraies en milieux naturels.

Le CSRPN émet un avis favorable concernant le plan de gestion, en recommandant de se rapprocher, après les 15 ans de gestion, du PNR Loire-Anjou-Touraine, pour assurer une pérennité au site compensatoire.

Le Président du CSRPN,



Philippe MAUBERT